

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUILLET 2017

Le vingt sept du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Gérard BAUDET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD, M. Daniel BROUZE, Mme Anita DESUZINGE, M. Christian DETRAZ, Mme Marie-Pénélope GUILLET, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER.

Absents excusés : Mme Valérie GAILLARD donne pouvoir à Mme Martine TETU
M. Bernard MASSOULIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre RAMBICUR
M. Bertrand JACQUET donne pouvoir à M. Franck BOUCHET
Mme Anne LEPIZZERA donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN

Secrétaire de séance : M. Jonathan BLONDAZ-GERARD

Date de la convocation : le 20 juillet 2017

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2017

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. ALLIADE/CBT : SUITE PROGRAMME

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été abordé l'éventuelle construction de logements collectifs sur la propriété située en bordure de la RD 1005. Les parcelles correspondantes sont classées en zone UX du PLU. Le Conseil Municipal avait été sollicité pour une modification de la zone UX (zone urbaine d'activités économiques) en zone UA (zone d'habitations).

Depuis la tenue de cette réunion, le promoteur a finalement décidé de construire un ensemble commercial de deux bâtiments. Le permis de construire a été déposé en Mairie ce jour.

Par conséquent, le Conseil Municipal n'est plus sollicité pour la modification du zonage de ces parcelles.

Mme Anita DESUZINGE demande pour quelle raison, le promoteur a-t-il décidé de revenir sur son projet initial ?

M. le Maire lui répond que pour modifier un zonage du PLU, le délai est d'environ 6 mois, à cela s'ajoute le délai des recours de 3 mois. Ce qui est relativement long. En s'orientant vers un projet commercial, le promoteur respecte le zonage et par conséquent, ne perd pas de temps.

III. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des effectifs de l'école, en maternelle, il conviendrait d'ouvrir un poste d'emploi permanent, d'adjoint territorial d'animation supplémentaire, qui aura les fonctions d'ATSEM, à 28/35^{ème} annualisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'emploi permanent, d'Adjoint Territorial d'Animation supplémentaire, qui aura les fonctions d'ATSEM, à 28/35^{ème} annualisé à compter du 1^{er} septembre 2017,
- charge M. le Maire de nommer une personne après publicité au Centre de Gestion 74,
- mandate M. le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération.

IV. STATUTS THONON AGGLOMÉRATION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17, L.5211-20 et L.5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB – 2016-0084 du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB – 2016-0095 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges de délégués communautaires au sein de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu la délibération n° DEL2017.222 du 27 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le projet de statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant le contenu du Pacte Politique adopté à l'unanimité des 25 communes membres entre décembre 2015 et janvier 2016 ayant permis l'émergence de l'agglomération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » tel qu'annexés à la présente délibération et tels que proposés par le Conseil Communautaire,
- d'autoriser M. le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » afin que le Président de « Thonon Agglomération » puisse saisir ensuite, M. le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération » avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2018.

V. QUESTIONS DIVERSES

GROUPE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que les deux algécos ont été livrés dans la cour du groupe scolaire. Elle informe également le Conseil Municipal que la commission scolaire s'est réunie en présence des enseignants pour étudier les plans du futur bâtiment. M. LUGRIN, architecte retenu, va apporter des modifications à son esquisse. Les plans définitifs devraient être présentés

lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de septembre prochain, s'en suivra le dépôt du dossier de permis de construire.

M. Didier RENAUD demande des précisions sur les rythmes scolaires et pourquoi la semaine de 4 jours ½ a été reconduite ? Mme Dominique JORDAN explique que le décret permettant le retour à la semaine de 4 jours étant paru en fin d'année scolaire, les engagements avaient déjà été pris auprès de l'ABCJ pour la programmation des rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018. Une commission sur les rythmes scolaires se réunira au cours du dernier trimestre 2017 pour étudier un retour éventuel à la semaine de 4 jours.

PRAIRIES SECHES

Mme Marie-Pénélope GUILLET informe le Conseil Municipal de la présence de prairies sèches sur la Commune, aux Chérassons, inventoriées dans le cadre d'une étude réalisée en 2016 par ASTERS et commandée par le SYMASOL. Suite à l'exploitation de l'argile, à l'époque sur ces parcelles, une flore s'est développée (orchidée, ophioglosse langue de serpent et gaudinie fragile). Pour conserver ces espèces et rouvrir ce milieu, elle informe le Conseil Municipal que l'abattage et le broyage de certains arbres seront réalisés par Thonon Agglomération.

LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux, dans le logement communal (T4) qui s'est libéré, vont être réalisés. Ce bien pourrait être mis en location à partir du 1^{er} octobre prochain. Une annonce sera affichée sur tous les panneaux communaux. La commission d'attribution se réunira pour l'étude des candidatures.

GENS DU VOYAGE

M. Franck BOUCHET déplore que les conseillers municipaux n'aient pas été avertis de la tenue de la manifestation qui a eu lieu mardi 25 juillet dernier. Cette manifestation avait pour but d'exprimer le mécontentement des élus locaux et des agriculteurs face à l'occupation illicite de terrains par les gens du voyage. M. le Maire était présent à cette manifestation de 17h15 à 18h15 à Douvaine.

BUREAU DE POSTE

M. Christian DETRAZ demande si le bureau de poste du Centre Commercial Carrefour risque de fermer. M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal n'ont pas d'information à ce sujet.

SOIRÉE DU 13 JUILLET

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 269 repas ont été servis par l'association BARTIMÉE. Le repas était très bon. Par contre, Mme Anita DESUZINGE demande que l'éclairage extérieur ne se coupe pas à 23h, à l'avenir.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 31 août 2017, à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

